

DECRET N° 2013-549 DU 30 DECEMBRE 2013

portant promotion d'un (01) officier des Forces Armées Béninoises au grade d'Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n° 2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;
- Vu** Le décret n° 2012-176 du 18 juin 2012 portant nomination de six (06) Elèves officiers aux grades de Capitaine et Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ; *L*

DECRETE :

Article 1er : L'Enseigne de Vaisseau de 2ème classe **ADANDE Sèmako Dominique** est promu au grade d'Enseigne de Vaisseau de 1ère classe à compter du 1er avril 2012.

Article 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel ;

Fait à Cotonou, le 30 decembre 2013

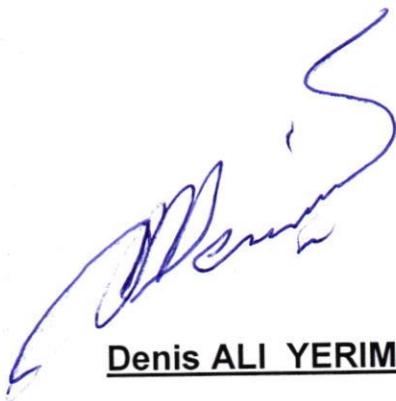
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



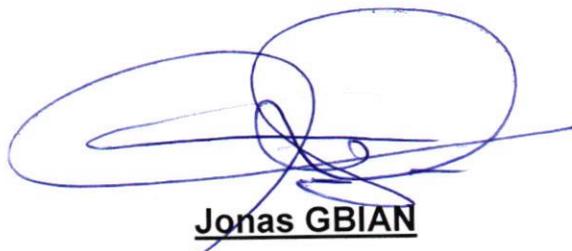
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Denis ALI YERIMA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 2 - CAB MIL 2 AN 2 CES 2 MDN 4 MEF 2 EMG 2 EMAT 2 EMFA 2 EMFN 2
DGGN 2 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 SPD 2 IGE-DEP-INSAE 3 DSIA 2 DGBM-DCF-DGTCP-
DSDV-CF 8 DOPA 2 DOSSIER INTERESSE 01 INTERESSE 01 JO 01 JORB 01 ARCHIVES 01. ✓